

Le vingt sixieme jour de juillet mil sept
 cent trente cinq apres la publication de
 Bonnet fait du prône de nos messes paroissiales
 par trois dimanches consecutifs Dentre Louis
 Joubert fils de defunct Louis Joubert et d'Anne
 uerna ses pere et mere de la paroisse de
 grand percigny June par: Et Anne Doucet
 fille de Gabriel Doucet et de defuncte Jeanne
 Manceau ses pere et mere de cette paroisse
 d'autre part sans qu'il se soit trouve aucune
 empêchement Canon ou Canonique ni opposer
 quelconque que soit venue a notre Connoissance
 non plus que dans la paroisse de grand percigny
 ou lesdits fiancés se sont également publies
 Comme il est de coutume par le confesseur
 de Monsieur le Curé du dit grand percigny signé
 Regnard, de, soussigné, Interroge les dits
 parons uerna Recu leurs mutuelles consentemens
 leurs ay donne la Benediction nuptial
 En presence de Monsieur Gabriel Doucet pere
 de L'epouse, de Charles Millet, de René
 Cholet Beaux freres de la mariee de Julien
 plard de Charles Charles percertain de la
 paroisse: de Monsieur Joubert frere de L'epoux,
 de Pierre Lucot, de plusieurs autres les quels ont
 declare au prône signifié par les soussignés

F. P. Delangelard Rte. vigne
 sacristain du convent

